

République Française
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Syndicat des Eaux Creusoises

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024- 15 du 22 mai 2024

OBJET : Plan de financement et demandes de subventions dans le cadre du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction et la réhabilitation éventuelle de deux unités de production d'eau potable, canalisations de transferts et ouvrages associés – LOT n°2 (secteur SUD)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du SIAEP de La Rozeille à BELLEGARDE-EN-MARCHE, 50 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 14 mai 2024

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	E	J.C. SAINTEMARTINE	
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	P		
	AUCOUTURIER Alex	E		Eric CORREIA
	PONSARD Philippe	P		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
VALLES François	P			

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoir(s) : 1

→ VOTANTS : 17

Résultat :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Ne prend pas part au
vote : 0**

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri LECLERE

RAPPORTEUR : Eric CORREIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2023-29 du 24 octobre 2023 adoptant le principe de mettre en œuvre le scénario à deux prises d'eau étudié dans le cadre de l'étude de faisabilité de création du Syndicat : construction de deux unités de production d'eau potable, canalisations d'interconnexion et ouvrages associés :

- Une unité « secteur NORD » pour alimenter le SIAEP de la Vallée de la Creuse et sécuriser la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, avec un prélèvement d'eau envisagé dans la retenue de Champsanglard,
- Une unité « secteur SUD » pour alimenter le SIAEP d'AHUN et sécuriser le SIAEP de la Rozeille, avec un prélèvement d'eau envisagé dans la retenue des Combes.

Vu la délibération n°2024-03 du 06 février 2024 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure formalisée avec négociation allotie comme suit :

Lot n°1	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur NORD, canalisations de transfert et ouvrages associés et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
Lot n°2	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur SUD, canalisations de transfert et ouvrages associés et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
Lot n°3	Préparation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection des emplacements de prélèvements d'eau

Vu la délibération n° 2024-04 du 06 février 2024 autorisant le lancement des procédures de déclaration d'utilité publique pour la protection des lieux de prélèvement d'eau,

Vu le lancement de la consultation en date du 11 avril 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres et la décision de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 08 avril 2024 pour la sélection des candidats admis à soumissionner,

Vu la phase de négociation mise en œuvre du 6 au 10 mai 2024,

Vu le classement des offres et la décision d'attribution du marché de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 13 mai 2024,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant pour le **LOT n°2** :

DEPENSES HT – Lot 2		RECETTES PREVISIONNELLES – Lot 2	
Maîtrise d'œuvre Lot 2 :	1 215 572.40 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Accord de résilience 2023-2024 (70%)	850 900.68 €
		Département de la Creuse (10%)	121 557.24 €
		Autofinancement	243 114.48 €
TOTAL	1 215 572.40 €	TOTAL	1 215 572.40 €

* * *

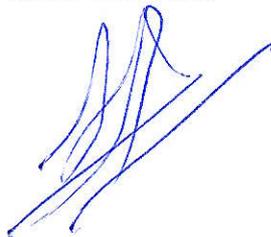
Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de la Creuse au titre du lot n°2, comme suit :
 - o Agence de l'Eau Loire Bretagne : montant de 850 900.68 €
 - o Conseil Départemental de la Creuse : montant de 121 557.24 €
- AUTORISE le Président à assurer la gestion de ces dossiers

Fait à GUERET, le 23 mai 2024

Le secrétaire de séance

Henri LECLERE



Le Président
du Syndicat des Eaux Creusoises

Hervé GRIMAUD

